

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**  
15/12/2017

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 21 décembre 2017 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN, Maire.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

**ETAIENT PRESENTS** : M. Alain VAUCHELLES, M. Luc BENOIST, et M. Bernard LEGRAND, Adjoint au Maire ; M. Théo MOREAU, Mme Stéphanie SOLANE, M. Frédéric JUHAS, Mme Magali GIRON, M. Laurent RUEL et Mme Marine VENOT, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Mme Brigitte MARTEL (pouvoir donné à Mme Magali GIRON), M. Pierre GUTTIN (pouvoir donné à M. Pierre SOUIN) et M. Gérard DUPUIS, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Théo MOREAU.

**OBJET : Tarifs pour les concessions cimetièrè et columbarium**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions cimetièrè et columbarium qui ont été délibérés en 2013, à savoir :

	Concessions cimetièrè	Concession columbarium + Porte pour la niche du columbarium
Trentenaire	280 €	300 € + 70€
Cinquantenaire	360 €	400 € + 70€
Perpétuelle	600 €	Pas de perpétuelle

VU les articles L.2223-15 et R.2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 74-434 du 09 août 1974,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**Décide** de fixer les tarifs des concessions cimetièrè et columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

	Concessions cimetièrè	Concession columbarium + Porte pour la niche du columbarium
Trentenaire	300 €	300 € + 70€
Cinquantenaire	400 €	400 € + 70€

Fait à Marcq, le 21 décembre 2017

Pierre SOUIN  
Maire de Marcq

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 27.12.2017  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 27.12.2017  
Le Maire,

